

2MO DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 51 000 euros
Siège social : 30 RUE DU PUY D'ARTHUGERAS, 87270 COUZEIX
820227411 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 327 908,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	327 908,90 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	200 000,00 euros
Soit 392,16 euros par action	
Le solde	127 908,90 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 137 452,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 :

271 810,69 euros, soit 532,96 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 271 810,69 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

450 000,00 euros, soit 882,35 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 450 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

390 000,00 euros, soit 764,71 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 390 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président
Olivier LABAJAUDERIE





20 rue Charles Gide
CS 60316
87008 Limoges Cedex 1

15 av. Jules Ferry
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tél : 05.55.34.28.68
Fax : 05.55.33.50.08

contact@barrandon.fr
www.barrandon.fr

SAS 2MO DISTRIBUTION

30 RUE DU PUY D'ARTHUGERAS

87270 COUZEIX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



CABINET MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ
DES EXPERTS EN GESTION



Comptabilité



Gestion



Social



Juridique



Conseil

SAS au capital de 290 350 € • RCS LIMOGES • SIREN : 306 565 128
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Limoges

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>Etats de synthèse</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>6</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>7</i>
<i>Annexes</i>	<i>8</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>9</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>13</i>
<i>Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>Provisions</i>	<i>15</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>16</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>17</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>18</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>19</i>
<i>Capital social</i>	<i>20</i>
<i>Informations complémentaires sur les passifs</i>	<i>21</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2MO DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 710 218 euros

Chiffre d'affaires : 3 922 365 euros

Résultat net comptable : 327 909 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LIMOGES

Le 10/05/2023

Signature

Corinne BARRANDON

ETATS DE SYNTHESE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	33 796	27 326	6 470	6 470
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	71 552	62 765	8 786	20 921
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	105 363	90 091	15 271	27 406
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 000		6 000	
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	10 857		10 857	4 334
	Autres créances	53 707		53 707	21 795
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 202 472		1 202 472	1 152 341
	DISPONIBILITES	418 859		418 859	131 748
	Charges constatées d'avance	3 051		3 051	6 264
	TOTAL (III)	1 694 946		1 694 946	1 316 482
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 800 309	90 091	1 710 218	1 343 887

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	51 000	51 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 100	5 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 544	8 488
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	327 909	391 056
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	393 553	455 644
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	840 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 620	330 447
	Dettes fiscales et sociales	69 865	557 616
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	180	180
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 316 665	888 244
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 710 218	1 343 887
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		327 908,90	391 055,75
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 316 665	888 244
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 922 365	100,00	3 836 314	100,00	86 051	2,24
Ventes de marchandises	3 354 351	85,52	3 200 723	83,43	153 627	4,80
- Achats de marchandises	1 398 349	41,69	1 024 570	32,01	373 779	36,48
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)	1 956 001	58,31	2 176 153	67,99	(220 152)	-10,12
Production vendue	568 014	14,48	635 590	16,57	(67 576)	-10,63
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	568 014	14,48	635 590	16,57	(67 576)	-10,63
- Achats stockés approvisionnement	20 023	3,53	20 061	3,16	(38)	-0,19
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	547 991	96,47	615 530	96,84	(67 538)	-10,97
MARGES (Commerciale + Production)	2 503 993	63,84	2 791 683	72,77	(287 690)	-10,31
- Achats non stockés (c)	7 758	0,20	6 729	0,18	1 029	15,30
- Autres charges externes (c)	1 750 411	44,63	1 969 408	51,34	(218 997)	-11,12
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	1 778 192	45,33	1 996 197	52,03	(218 005)	-10,92
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	745 824	19,01	815 546	21,26	(69 722)	-8,55
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 776	0,07	2 806	0,07	(30)	-1,06
- Autres impôts et taxes	4 481	0,11	4 709	0,12	(228)	-4,84
- Salaires et traitements	232 400	5,92	234 318	6,11	(1 919)	-0,82
- Charges sociales	47 908	1,22	37 506	0,98	10 402	27,73
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	458 258	11,68	536 206	13,98	(77 948)	-14,54
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	10				10	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation			13 521	0,35	(13 521)	-100,0
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	12 134	0,31	16 721	0,44	(4 587)	-27,43
- Autres charges de gestion courante	4		761	0,02	(758)	-99,48
RÉSULTAT EXPLOITATION	446 130	11,37	532 244	13,87	(86 115)	-16,18
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	188		341	0,01	(153)	-44,96
- Charges financières			54		(54)	-100,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	446 317	11,38	532 532	13,88	(86 215)	-16,19
Produits exceptionnels	1 187	0,03			1 187	
- Charges exceptionnelles	15 667	0,40			15 667	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14 480)	-0,37			(14 480)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	103 928	2,65	141 476	3,69	(37 548)	-26,54
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	327 909	8,36	391 056	10,19	(63 147)	-16,15

ANNEXES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 710 218** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 923 749** euros et un total **charges** de **3 595 840** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **327 909** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS

L'utilisation de la décomposition des immobilisations en structure et composants de première catégorie obéit aux règles suivantes :

Les immobilisations décomposables ne seront décomposées dès lors que le prix de revient de l'immobilisation dans son ensemble excède 10 000 € HT, sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous :

- Les composants d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT ne seront pas identifiés.
- La valeur relative d'un composant par rapport à l'ensemble de l'immobilisation doit être significative :
 - A titre de règle pratique, un composant est réputé non significatif, si son prix de revient n'excède pas 15% du montant de l'immobilisation prise dans son ensemble, s'agissant de biens meubles, et 1% s'agissant de biens immeubles.
- Quelque soit le mode d'amortissement retenu, un composant ne sera identifiable que si sa

structure de l'immobilisation.

- Un composant ne sera identifié que si son remplacement est prévisible au cours de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation à laquelle il se rattache, c'est-à-dire en tenant compte de l'utilisation de l'immobilisation et de la politique de cession de l'entreprise.
- Les immobilisations suivantes qui ne sont pas affectées au cycle de production de l'entreprise sont par nature non décomposables : matériel de bureau, mobilier de bureau, véhicules, agencements et installations à caractère mobilier.
- Les immobilisations affectées directement au cycle de production, et les immeubles d'exploitation sont décomposables, sous réserve de respecter les règles énoncées ci-dessus.
- Les immeubles de placements peuvent ne pas être décomposés.
- Le responsable de l'entité peut malgré tout déroger à ces règles de décompositions, s'il estime que cela est nécessaire à la pertinence des comptes.
- Les décompositions seront effectuées avec prudence, notamment en fonction des informations actuellement restituables par le système comptable de l'entité.
- En particulier, il est préféré en l'absence d'informations fiables à l'origine, une décomposition en cours de vie de l'immobilisation, au moment du renouvellement du composant.

Composants de deuxième catégorie

Les composants de deuxième catégorie ne sont pas comptabilisés en immobilisation, mais seront constatés en provision pour gros entretien et grandes révisions.

Valeur résiduelle

Lorsque la durée prévisible d'utilisation d'une immobilisation est inférieure à sa durée de vie, la base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle de cette immobilisation, à condition que celle-ci soit significative et mesurable. Dans le cas contraire, la valeur résiduelle est réputée nulle par prudence.

Dépréciation des immobilisations

Il est constaté une dépréciation sur immobilisation, lorsqu'à l'inventaire la valeur nette comptable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur réelle. Sa valeur réelle est définie comme la valeur plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

En cas d'indices de perte de valeur convergents, si la valeur réelle ne peut être déterminée avec précision, l'immobilisation n'est pas dépréciée.

OPTIONS DE COMPTABILISATIONS

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

- Comptabilisation en charge

Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

- Comptabilisation en charge

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations incorporelles et corporelles

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations financières (titres)

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur les valeurs mobilières

- Comptabilisation en charges

Coûts de développement

- Option actuelle : comptabilisation en charge
- Option ultérieure possible : comptabilisation à l'actif
 - Incidence du changement de méthode sur l'exercice : sans objet

Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs

- Comptabilisation en charges

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou coût de revient.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les

charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concernés à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La provision pour dépréciation des stocks est une provision pour rotation lente.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 08/09/2014 selon le règlement ANC n°2014-03
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

AUTRES INFORMATIONS

UTILISATION DU CICE

Le CICE (crédit impôt compétitivité emploi) a contribué au financement de l'amélioration la compétitivité grâce à :

- de nouveaux investissements
- de nouvelles embauches
- la prospection de nouveaux marchés
- d'une baisse de la masse salariale chargée et par conséquent l'amélioration de la rentabilité
- la reconstitution du fonds de roulement

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	33 796					33 796
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 796					33 796
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	16 823					16 823
	Matériel de transport	22 252					22 252
	Matériel de bureau, mobilier	32 477					32 477
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 552					71 552
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL		105 363					105 363

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	27 326			27 326
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 326			27 326
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	9 622	3 365		12 987
	Matériel de transport	20 422	1 830		22 252
	Matériel de bureau, mobilier	20 586	6 940		27 527
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 631	12 134		62 765
TOTAL		77 957	12 134		90 091

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 857	10 857	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 541	29 541	
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 608	23 608	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	558	558	
	Charges constatées d'avances	3 051	3 051	
	TOTAL DES CREANCES	67 616	67 616	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	406 620	406 620		
	Personnel et comptes rattachés	15 323	15 323		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 082	25 082		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 786	26 786		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 675	2 675		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	840 000	840 000		
	Autres dettes	180	180		
	TOTAL DES DETTES	1 316 665	1 316 665		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		21 745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PAR</i>	<i>600</i>	600
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CH/CONGES A</i> <i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>15 137</i> <i>3 632</i> <i>2 376</i>	21 145

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 051
Charges d'exploitation		3 051	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 051

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		510,00	100,0000	51 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		510,00	100,0000	51 000,00

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PASSIFS

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires : Montant des engagements de retraites

- Ces engagements n'ont pas été constatés sous forme de provision.
- Les engagements de retraites n'ont pu être calculés.
- Les indemnités de départ à la retraite pour les ouvriers sont couverts par le contrat XXXX pour leur totalité.
Les engagements pour les Etams et les dirigeants n'ont pas été constatés sous forme de provisions.
- Les indemnités de départ à la retraite pour les ouvriers sont couverts par le contrat XXXX pour leur totalité.
Les engagements pour les Etams et les dirigeants n'ont pas été calculés.
- Les indemnités de départ à la retraite pour les ouvriers sont couverts par le contrat XXXX pour leur totalité.
Les engagements pour les Etams et les dirigeants sont couverts par le contrat XXXXX pour leur totalité.
- Les engagements de retraites sont financés dans le cadre d'un contrat d'indemnité de fin de carrière :

	Montant total des engagements	Montant couvert par le contrat	TOTAL
Ensemble des salariés sauf direction			
Salariés dirigeants			
Totalité des salariés			

Droits individuels à la formation

- Nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés à la clôture : XXXXX
- Nombre d'heures n'ayant pas fait l'objet d'une demande de DIF : XXXXX

Médaille de travail

- Les engagements liés à la médaille du travail, s'ils existent ont été comptabilisés sous forme de provision

Détail des provisions pour risques et charges

Nature du risque	Montant de la provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution Utilisée	Diminution non utilisée	Montant de la provision à la clôture
		Néant			
TOTAUX					

Détail des autres provisions

Nature du risque	Montant de la provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution Utilisée	Diminution non utilisée	Montant de la provision à la clôture
		Néant			
TOTAUX					

Autres passifs éventuels

Nature du risque	Estimation du risque	Circonstance ne permettant pas d'estimer
------------------	----------------------	--

		le risque
	Néant	
TOTAUX		

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 30 RUE DU PUY D'ARTHUGERAS 87270 COUZEIX			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 2 0 2 2 7 4 1 1 0 0 0 1 5			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122022					
			N-1 31122021					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	33 796	27 326	6 470	6 470
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71 552	62 765	8 786	20 921
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	15		15	15
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	TOTAL (II)		BJ	BK	105 363	90 091	15 271	27 406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 000		6 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	10 857		10 857	4 334
		Autres créances (3)	BZ	CA	53 707		53 707	21 795
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 202 472		1 202 472	1 152 341
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	418 859		418 859	131 748	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 051		3 051	6 264	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 694 946		1 694 946	1 316 482	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 800 309	90 091	1 710 218	1 343 887	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS 2MO DISTRIBUTION			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 51 000)		DA	51 000	51 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	5 100	5 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	9 544	8 488
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	327 909	391 056
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	393 553	455 644
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	840 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	406 620	330 447
	Dettes fiscales et sociales		DY	69 865	557 616
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	180	180
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 316 665	888 244	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 710 218	1 343 887	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 316 665	888 244
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 2MO DISTRIBUTION**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	33 796	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2			KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3			KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 823	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	22 252	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	32 477	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	71 552	LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	15	8V		8W					
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
	TOTAL IV					LQ	15	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	105 363	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW	33 796				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	16 823				
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	22 252				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	32 477				
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes					NC		ND		NE					
	TOTAL III					IY		NG		NH	71 552				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7					
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	15				
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C					
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F					
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	15				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	105 363				

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2MO DISTRIBUTION**

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	27 326	PF		PG		PH	27 326
TOTAL I		RK	27 326	RM		RN		RO	27 326
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	9 622	QE	3 365	QF		QG	12 987
	Matériel de transport	QH	20 422	QI	1 830	QJ		QK	22 252
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 586	QM	6 940	QN		QO	27 527
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	50 631	QV	12 134	QW		QX	62 765
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	77 957	ØP	12 134	ØQ		ØR	90 091

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2MO DISTRIBUTION**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	10 857		10 857				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	29 541		29 541				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	23 608		23 608				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	558		558				
	Charges constatées d'avance			VS	3 051		3 051				
TOTAUX			VT	67 616	VU	67 616	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	406 620		406 620						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 323		15 323						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 082		25 082						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 786		26 786					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 675		2 675					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	840 000		840 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	180		180						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 316 665	VZ	1 316 665						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 327 909	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	325	XE 874			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	549				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		103 928
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										ZN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ					
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						Y1				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WR			
TOTAL I										432 711			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.										I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA			
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XS			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	XG			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				Y2			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI		432 711	
{ déficit (II moins I)												XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		432 711	
										XO		0	

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS 2MO DISTRIBUTION		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 769
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		 ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB		Dividendes	ZD	1 056	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	391 056			ZE	390 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF					
						ZG					
	TOTAL I	ØF	391 056			TOTAL II	ZH		391 056		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 12 729)				XQ	12 729	9 300				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	14 858	492				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	19 503	9 945				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	1 711 079	1 956 400				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 758 169	1 976 137				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 932	4 160				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)				9Z	3 325	3 355				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 257	7 515				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	757 645	757 712				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	539 245	573 698				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	231 830					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS 2MO DISTRIBUTION**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
Ⓒ					Ⓓ			
			Ⓔ	19%	15% ou 12,80%	0%	Ⓕ	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2MO DISTRIBUTION**Néant $\boxed{X}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS 2MO DISTRIBUTION**Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2MO DISTRIBUTION					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.